

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-93 DU 11 MARS 1998

Chargeant Monsieur Kamarou FASSASSI,
Ministre des Travaux Publics et des Transports
de l'intérim de Monsieur Ismaël TIDJANI-
SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme pour compter du 10 au 12 Mars
1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 10 au 12 Mars 1998, Monsieur Kamarou
FASSASSI, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de
l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Ismaël TIDJANI-
SERPOS.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Mars 1998
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MTPT-MJLDH 4
SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-